



Scolarisation obligatoire et depart familial a l etranger.

Par **catherine**, le **15/12/2009** à **17:30**

Bonjour,

Je suis mere de deux enfants dont l un atteint l age de la scolarisation obligatoire. Il est possible que nous partions a l etranger pour une duree minimale d un an alors qu il sera temps d inscrire mon fils a l ecole francaise.

Mon enfant sera donc scolarise dans une ecole non francaise a l etranger. Le pays concerne ne rentre pas dans l Union Europeenne.

Quelles doivent etre mes demarches, pour etre dans le droit et ne pas rencontrer de problemes avec la loi francaise?

Ma situation concerne t elle la mairie de mon arrondissement? Ou la prefecture de police?

Faut il que j explique ma situation a la mairie de mon arrondissement? Puis je le faire par lettre?

En esperant grandement d obtenir une reponse a ma question, je vous remercie d avance.

Catherine.

Par **jeetendra**, le **16/12/2009** à **11:41**

Bonjour, à votre Mairie vous obtiendrez certainement les réponses à vos questions, contactez les, cordialement.